



Dépêche 05/38

Pendant les fermetures, les affaires continuent !

Le 7 mars dernier le SNCD adressait à ses adhérents, un courrier « confidentiel », dont on comprend aisément les raisons...

Le 4ème paragraphe est explicite, le 5ème explicatif !

Ainsi négocient en catimini SNCD, DG et ministère...

Le SNCD contre le reste du monde !

Mais n'est-ce pas une œuvre charitable que de commencer par les 244 DA, DR et DI, certainement les plus démunis !

Aux agents C, B, A classique, A Sup de base (de IP à RP1) l'IEM et les tourments des restructurations. A nos chers agents de commandement (c'est ainsi qu'ils disent), une évolution substantielle de carrière et d'indemnités pour compenser l'effroyable angoisse de la direction des opérations restructurantes...

Une autre conception de l'information et de la pratique syndicale !

La CFDT met un point d'honneur à informer les agents de l'actualité douanière y compris de ce qui se trame en coulisse...

Cette note confidentielle prouve encore une fois, s'il en était besoin, la politique ultra-élitiste de l'organisation catégorielle qu'est le SNCD.

On aurait pu croire que pour défendre l'ensemble de la catégorie A comme il s'en prévaut le SNCD commence par se soucier des débuts de carrière du A classique comme du A supérieur.

Revaloriser les débuts de carrières

Ces débuts de carrière demandent quelques sujétions particulières et parfois lourdes, pour une reconnaissance toute relative en terme d'indice (il n'est qu'à voir les indices d'inspecteur stagiaire ou d'IP2 1^{er} échelon) et sont essentiellement reconnu par un régime indemnitaire qui n'est pas la panacée !

Organisation syndicale ou club des élites?

Force est de constater que le SNCD s'occupe d'abord du sommet de la pyramide. C'est son choix, il en est libre, mais que tout le monde le sache n'est-ce pas la moindre des clartés due par une organisation syndicale à l'ensemble des personnels ?

L'omerta pour les non adhérents du SNCD !

Or les paragraphes que nous stigmatisons montrent à l'évidence que ce n'est pas le choix qui a été opéré. Pourquoi ? Poser la question c'est y répondre, non ?

Le droit à l'information !

Notre organisation prône la clarté, elle fait ce qu'elle dit, dit ce qu'elle fait et en tient l'ensemble des personnels au courant. Y adhère qui veut !

Nous proposons une toute autre philosophie de fonctionnement pour l'encadrement qui n'est pas uniquement basée sur la chasse à l'euro.

Une autre conception de la reconnaissance du métier de cadre et de douanier en général !

Nos propositions sont empreintes d'égalité et de justice, elles sont basées sur des réflexions communes à l'ensemble des catégories :

- carrières linéaires (en attendant, utilisation de l'ancienneté, critère le moins subjectif),
- refonte de la grille indiciaire, pour percevoir les 2/3 de la progression à mi-carrière,
- régime indemnitaire intégré, refondu et proportionnel au traitement et aux responsabilités d'encadrement
- etc.

En somme une autre conception de la vie professionnelle et de sa reconnaissance, évitant l'obsession de la « recette régionale finale ».

Des carrières justes et linéaires !

Plus particulièrement pour la catégorie A, la charpente que la CFDT proposait dans le cadre du projet douane 2005, était la suivante :

- un seul grade classique (indice terminal au 4^{ème} échelon d'IR2)
- un grade supérieur intermédiaire (rassemblant RP1, IP1, IP2, DA) à carrière linéaire (indice terminal = fin de DA)
- un grade directorial (DRF, N, + DI) linéaire (indice terminal de DI)
- suppression des receveurs de tous niveaux et remplacement par des chefs de services dont les responsabilités sont reconnues par un régime indemnitaire spécifique.

Objectivement ce système clarifié, supprimant l'usine à gaz entre grades de cadres sup qui les voit passer de l'un à l'autre et faire régulièrement des « retours » sur grades, permettrait à chacun de s'y retrouver, en offrant des perspectives de carrières rapides, correctement échelonnées et donc justes.

Se substituant à un système opaque, complexe et forcément injuste entre ceux qui profitent et ceux qui regardent le « train des nominations » passer, nos propositions ont été laissées au fond des tiroirs, grâce à la complicité objective du SNCD et de la DG.

Nous entendons régulièrement la DG nous entonner le couplet de la nécessité du changement de mentalité managériale (les cadres sup des douanes battent tous les records d'impopularité –au MINEFI- auprès de leurs agents) et la modernisation des rapports sociaux.

F. mongin en docteur Mabuse !

Pendant qu'on nous fait ingurgiter ces « propos lexomil », si l'on en croit le président du SNCD, F. Mongin accepte de négocier en catimini, toujours plus pour les mieux rémunérés. Après la NBI des directeurs, deuxième maladresse...

Ainsi un Directeur général et un président de l'organisation majoritaire chez les « chefs », croient qu'il est possible en 2005 de « bricoler » dans le dos de 19000 agents sans que cela se sache.

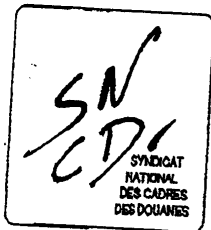
Il aura certes fallu 3 mois...

Un cadre trahit la mauvaise cause !

Mais nous ne pouvons que remercier ici le porteur de courrier (adhérent du SNCD outré du procédé ?), qui nous a fait parvenir ce document.

Quant à nous, nous continuerons à défendre l'ensemble des agents du plus petit au plus gradé avec l'éthique qui est la notre, en cachant rien de notre travail.

Paris, le 23 Juin 2005



Paris, le 07/03/2005

OBJET : Carrières du 3^{ème} niveau de la catégorie A
CONFIDENTIEL

Chers collègues,

Vous êtes adhérents du SNCD.

Je tiens en conséquence à vous informer à titre personnel de l'action et des démarches entreprises par le SNCD pour améliorer le déroulement de carrière et les rémunérations des cadres supérieurs de la filière directoriale.

Le projet que je vous adresse a été présenté au directeur général le 11 février 2005.

M. MONGIN a accueilli favorablement nos propositions en matière d'évolution statutaire. Il ne s'est pas prononcé contre d'autres améliorations en matière indemnitaire.

Pour autant, il a été convenu que la consolidation de ce projet par la sous-direction A de la direction générale et sa présentation auprès des services et autorités du Ministère ne devait être précédée d'aucune publicité auprès d'autres organisations syndicales ni auprès d'autres catégories de personnel.

Le contexte des réformes, qui impacte déjà vos fonctions d'encadrement et qui - dans le cadre de la réforme de l'administration générale - induit d'autres contraintes et d'autres évolutions de vos fonctions, de vos rémunérations et de vos responsabilités constitue en fait un levier pour justifier cette valorisation des carrières du « niveau 3 » (à partir de directeur adjoint).

Bien sûr nous continuons aussi de travailler sur le début de carrière de la filière - grade d'inspecteur principal de 2ème classe - pour en rétablir l'attractivité.



SYNDICAT NATIONAL DES CADRES DES DOUANES
70 Boulevard de Reully - 75012 PARIS.
Tél. : 01.43.07.96.97. - Fax : 01.43.07.23.00.
sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

En outre, si les avancées annoncées dans certaines tranches indiciaires de la fonction publique devaient rapidement se concrétiser, le SNCD ne manquerait pas d'ajuster ses propositions pour l'ensemble des agents des douanes de la catégorie A.

Vous pouvez faire part de vos avis et propositions sur ce projet, auprès du siège du SNCD.

Afin d'assurer l'efficacité de notre démarche, je vous demande enfin de n'en faire pour l'instant aucune diffusion, sauf à l'évoquer auprès de vos collègues IP, DA ou DR acquis à l'action du SNCD.

Avec toutes mes amitiés syndicales.

Le président du SNCD



Alain LEBLANC



SYNDICAT NATIONAL DES CADRES DES DOUANES
70 Boulevard de Reuilly - 75012 PARIS.
Tél. : 01.43.07.96.97. - Fax : 01.43.07.23.00.
sncd.siege@douane.finances.gouv.fr